**[...]SIANA FREEDMEN'S BAPTIST ASSOCIATION—**
[Tax]e de 1882, montant à.........$8 40
Taxe de 1883, montant à.........8 40
Six certains lots de terre, ensemble avec [les] améliorations qui s'y trouvent, situés dans [le] septième district de la ville de la Nouvelle-[Orléans], dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Lowerline, De Armas et Macarty, désignés comme les lots Nos. 10 à 19, inclusivement, de l'îlet No. 42; les dits lots Nos. 10 à 19 inclusivement, mesurant 365 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 150 pieds.

**[...]MMERMAN, J.—**
Taxe de 1882, montant à.........90c
Taxe de 1883, montant à.........90c
[U]n certain lot de terre ensemble avec les [amé]liorations qui s'y trouvent, situé dans le [sep]tième district de la ville de la Nouvelle-[Orl]éans, dans l'îlet borné par les rues Burthe, Washington, Hampson et Deuxième, désigné comme le lot No. 8 de l'îlet No. 82; le [dit] lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue [De]uxième sur une profondeur de 123 pieds.

**[...], LUCIE—**
Taxe de 1882, montant à.........$2 60
Taxe de 1883, montant à.........2 60
[U]n certain lot et une portion d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, [dans] l'îlet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Levée et le fleuve Mississippi, désigné comme le lot E et une portion du lot A de l'îlet No. 3, le dit lot E mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds; la dite portion du lot A mesure 23 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds; le dit lot E forme l'encoignure des rues Levée et Cambronne.

**[...]HR, DAVID—**
Taxe de 1882, montant à.........60c
Taxe de 1883, montant à.........45c
[Un] certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Cambronne, Levée et le fleuve Mississippi, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 6; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue [Levée] sur une profondeur de 123 pieds.

**[...]CH, GEO.—**
Taxe de 1882, montant à.........51c
Taxe de 1883, montant à.........51c
[Un c]ertain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, [Washingt]on, Levée et le fleuve Mississippi, désigné comme le lot No. 8 de l'îlet No. 9; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue [Levée] sur une profondeur de 60 pieds.

**[...]CH, GEORGE—**
Taxe de 1882, montant à.........51c
Taxe de 1883, montant à.........51c
[Un cer]tain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans [le septième] district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, [Washin]gton, Levée et le fleuve Mississippi, [désigné] comme lot No. 6 de l'îlet No. 9; le [dit lot] No. 6 mesure 30 pieds de face à la [rue Levée] sur une profondeur de 66 pieds.

**[...]ELL, SUC. O. W.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 44
Taxe de 1883, montant à.........1 44
[La mo]itié de trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Washington, Levée et le fleuve Mississippi, désignés comme la moitié des lots Nos. 8, 9 et 10 de l'îlet No. 10; la dite moitié des lots Nos. 8, 9 et 10 mesure 75 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds.

**[...]ELL, J. J.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
[Un] certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Quatorzième et Hext[on], désigné comme l'îlet No. 658, le dit îlet No. 658 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**[...]GE, E.—**
Taxe de 1882, montant à.........30c
Taxe de 1883, montant à.........30c
[Deux] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, [Jeffers]on, Quatorzième et Forshey, désignés comme les lots Nos. 5 à 10 de l'îlet No. 493; les dits lots Nos. 5 à 10 mesurent 180 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Cambronne et Quatorzième.

**[...]EUX, L.—**
Taxe de 1882, montant à.........15c
Taxe de 1883, montant à.........15c
[Un] certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Dublin, Cohn et Septième, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 245, le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 197 pieds; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Short et Cohn.

**[...]INGER, ADAM—**
Taxe de 1882, montant à.........86c
[Un]e certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les avenues du Lac [...] et la rue Mercier, désignée comme [...] de l'îlet No. 1, la dite portion de [...] mesurant 30 pieds de face à la rue [...] sur une profondeur de 117 pieds.

**[...]AUDON, Mme M. L.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 80
Taxe de 1883, montant à.........1 80
[Un c]ertain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bernadotte, Burdette, Treizième et Collapissa, désigné comme l'îlet No. 459; le dit îlet No. 459 mesure 302 pieds de face et 300 pieds à l'arrière sur une profondeur de 150 pieds d'un côté et de 226 de l'autre côté.

**[...]AUDON, Mme M. L.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 50
Taxe de 1883, montant à.........1 50
[Un] certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, [borné] par les rues Burdette, Bernadotte, Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'îlet No. 462, le dit îlet No. 462 mesure [...] de face et 302 pieds à l'arrière sur une profondeur de 75 pieds d'un côté et 123 pieds de l'autre côté.

**[...]AUDON, Mme E.—**
Taxe de 1882, montant à.........$7 [illegible]
Taxe de 1883, montant à.........7 [illegible]
[Un c]ertain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Burdette, Adams, Neuvième et Jeannette, désigné comme l'îlet No. 155, le dit îlet No. 155 mesure 301 pieds sur une profondeur de 300 pieds.

**[...]AUDON, Mme E.—**
Taxe de 1882, montant à.........$4 80
Taxe de 1883, montant à.........4 80
[Un c]ertain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Burdette, Adams, Dixième et Jeannette, désigné comme l'îlet No. 180, le dit îlet No. 180 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**[...], ANTOINE—**
Taxe de 1882, montant à.........90c
[Deux] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, [...], Sixième et Jeannette, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'îlet No. 200, les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue [...] sur une profondeur de 120 pieds.

**[...]A ET M. EGAN—**
Taxe de 1882, montant à.........30c
Taxe de 1883, montant à.........30c
[Deux] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme lots C et A ou 6 et 8 de l'îlet Nos. [...]; les dits lots C et A ou 6 et 8 mesurent 65 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds.

**[...]OMERY, B. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........24c
Taxe de 1883, montant à.........24c
[Quatre] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marie, Nelson et Onzième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'îlet No. 301.

**[...], J.—**
Taxe de 1882, montant à.........12c
[Un cer]tain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Dublin et Neuvième, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 9, le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 117 pieds.

**[...]Y, ANNA—**
Taxe de 1883, montant à.........$1 80
[...] lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Levée et Wall, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'îlet No. 71; le dit lot No. 7 mesure 74 pieds de face à la rue Millaudon sur une profondeur de 103 pieds; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 103 pieds; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 103 pieds; le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Millaudon et [...]; le dit lot No. 7 forme l'encoignure des [rues ...] Millaudon.

**MORGAN, MARGUERITE—**
Taxe de 1882, montant à.........45c
Taxe de 1883, montant à.........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Clinton, Esther et Anne, désigné comme le lot No. 15 de l'îlet No. 30; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 142 pieds.

**MUNK, SUC. VALENTINE—**
Taxe de 1882, montant à.........$2 40
Taxe de 1883, montant à.........2 40
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Marie, Levée et le Mississippi, désignés comme lots Nos. 37 à 41 de l'îlet No. 1; le dit lot No. 37 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 159 pieds; le dit lot No. 38 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 149 pieds; le dit lot No. 39 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 133 pieds; le dit lot No. 41 forme l'encoignure des rues Levée et Marie; le dit lot No. 40 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot 41 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 108 pieds.

**MONTEG[...], L. [...]—**
Taxe de 1882, montant à.........[illegible]
Taxe de 1883, montant à.........[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Washington, Levée et le fleuve Mississippi, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'îlet No. [illegible]; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de [illegible] pieds.

**MOORE, D. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........71
Deux-tiers d'intérêts de trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, [illegible], désignés comme les lots Nos. 8, 9 et 10 [illegible].

**MAHL, FRANCIS—**
Taxe de 1882, montant à.........[illegible]
Taxe de 1883, montant à.........[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [...] Short, l'avenue St. Charles et [...], désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 67, les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue St. Charles sur une profondeur de 120 pieds.

**MENTZ, RY.—**
Taxe de 1883, montant à.........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Adams, Hampson et Deuxième, désigné comme le lot No. 11 de l'îlet No. 81; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 150 pieds.

**MAKER, JOSEPH—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 5[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Adams, Hillary, Macarty et DeArmas, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 39; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 107 pieds.

**MORNING STAR SOCIETY OF CARROLLTON—**
Taxe de 1882, montant à.........9[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Macarty et DeArmas, désignés comme lots Nos. 19 et 20 de l'îlet No. 39; les dits lots Nos. 19 et 20 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de 107 pieds.

**MEYERS, SUC. FRED.—**
Taxe de 1883, montant à.........$2 1[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Levée et Commercial, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 50, le dit lot No. 3 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 74 pieds.

**MOSES, J. A.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à.........1 [illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Adams, Hampson et Deuxième, désigné comme le lot No. 17 de l'îlet No. 5[illegible], le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 110 pieds.

**MOORE, C.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Dublin, Deuxième et Barthe, désigné comme le lot No. 26 de l'îlet No. 92, le dit lot No. 26 mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 130 pieds.

**MAGGIO, BIAGGIODI—**
Taxe de 1883, montant à.........$1 2[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Upperline, Cyprès et Huitième, désigné comme l'îlet No. 267; le dit îlet No. 267 mesure 301 pieds de face et 329 pieds à l'arrière sur une profondeur de 216 pieds.

**MAGGIO, BIAGGIODI—**
Taxe de 1883, montant à.........$1 2[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hampson, Holly Grove, Cyprès et Huitième, désigné comme l'îlet No. 268; le dit îlet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**MAGGIO, BIAGGIODI—**
Taxe de 1884, montant à.........$1 [illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Cyprès et Neuvième, désigné comme l'îlet No. 287; le dit îlet mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**MILLER, EDOUARD—**
Taxe de 1883, montant à.........67c
Une portion de deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Levée et Deuxième, désignée comme une portion des lots Nos 11 et 10 de l'îlet No. [illegible]; la dite portion du lot No. 11 mesure 27 pieds 1 pouce 1 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur de 65 pieds 6 pouces d'un côté et 34 pieds 6 pouces de l'autre côté; la dite portion du lot No. 10 mesure 17 pieds 1 pouce de face à la rue Levée sur une profondeur de 65 pieds 2 pouces.

**MULLER, JOSEPH—**
Taxe de 1883, montant à.........5[illegible]c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Marie, Plum et Quatrième, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 144; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 150 pieds.

**MARSDEN, Vve J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Lowerline, Deuxième et Burthe, désigné comme le lot No. 21 de l'îlet No. 100; le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 150 pieds.

**MALONE, Mme BRIDGET A.—**
Taxe de 1882, montant à.........$2 7[illegible]
Taxe de 1883, montant à.........2 7[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Troisième et Burthe, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'îlet No. 1[illegible]; le dit lot No. 12 mesure 32 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Troisième et Hillary.

**MAGGIO, BIAGGIODI—**
Taxe de 1883, montant à.........$1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Upperline, Hamilton, Cyprès et Neuvième, désigné comme l'îlet No. 278; le dit îlet No. 278 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 344 pieds.

**MANDAND, M. R. ET HERITIERS C. DARBY—**
Taxe de 1883, montant à.........$2 5[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Upperline, Laurel Grove, Napoléon et Neuvième, désigné comme l'îlet No. 299; le dit îlet No. 299 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 145 pieds d'un côté et 31 pieds de l'autre côté.

**METHODISTE, EGLISE—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à.........1 [illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Troisième et Zimple, désignés comme lots Nos. 14, 15, 17 et 18 de l'îlet No. 116; les dits lots Nos. 14, 15, 17 et 18 mesurent chaque 28 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

**MARINO, BAZILE—**
Taxe de 1883, montant à.........90c
Quinze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marie, Jackson, Treizième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 10 à 24 inclusivement de l'îlet No. 448; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 122 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 61 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 152 pieds; les dits lots Nos. 13 à 21 inclusivement mesurent 274 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 61 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 152 pieds.

**MARCHESSEAU, T. P.—**
Taxe de 1882, montant à.........45c
Taxe de 1883, montant à.........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Lowerline, Troisième et Zimple, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 126; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds.

**METAIRIE, Mme M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$4 20
Taxe de 1883, montant à.........4 20
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Quatrième et Zimple, désignés comme lots Nos. 12 à 20 inclusivement de l'îlet No. 128, les dits lots Nos. 12 à 20 mesure chaque 32 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Quatrième et Hillary; le dit lot No. 20 forme l'encoignure des rues Quatrième et Clinton; les dits lots Nos. 13 à 19 mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds.

**METAIRIE CEMETERY ASSOCIATION—**
Taxe de 1882, montant à.........$300 00
Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connue comme le chemin de course de la Métairie mesurant 2,612 pieds sur le chemin de la Métairie, 1,400 pieds sur la propriété de Hazeur Frères, 2063 pieds sur le New Orleans Canal Banking Company, 1,143 pieds sur le chemin coquillé du canal de la Nouvelle-Orléans.

**MARKS, JOSIAH—**
Taxe de 1882, montant à.........12c
Taxe de 1883, montant à.........12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue [...], l'avenue Carrollton et les rues Treizième et Collapissa, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 455; le dit lot No. 15 mesure 27 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 100 pieds.

**MEYERS, J. F., No. 2—**
Taxe de 1882, montant à.........12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, l'avenue Carrollton et les rues Treizième et Collapissa, désigné comme lot No. 13 de l'îlet No. 455, le dit lot No. 13 mesure 27 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 100 pieds.

**MEYERS, J. F., No. 2—**
Taxe de 1883, montant à.........36c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dublin, l'avenue Carrollton et les rues Troisième et Collapissa, désignés comme les lots Nos. 3, 4 et 5 de l'îlet No. 455, les dits lots Nos. 3, 4 et 5 mesurent 81 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 108 pieds.

**MONSALLE, M. F.—**
Taxe de 1882, montant à.........90c
Taxe de 1883, montant à.........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Washington, Quatrième et Plum, désignés comme les lots Nos. 8 et 9 de l'îlet No. 153, les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 107 pieds.

**MEEKS, THEODORE—**
Taxe de 1882, montant à.........$7 50
Taxe de 1883, montant à.........7 50
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Cinquième et Jeannette, désigné comme l'îlet No. 182, le dit îlet mesure 301 pieds sur 275 pieds.

**McGLOIN, Mme PIERRE—**
Taxe de 1882, montant à.........27c
Taxe de 1883, montant à.........27c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Adams, Cyprès et Huitième, désignés comme les lots Nos. 21 et 22 de l'îlet No. 261 faisant face à la rue Burdette, le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Burdette et Huitième.

**McINTOSH, J. M. ET S. JAMESON—**
Taxe de 1883, montant à.........$2 4[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, Napoléon et Dixième, désigné comme l'îlet No. 320, le dit îlet No. 320 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**McQUADE, WM.—**
Taxe de 1883, montant à.........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 5 (Revetment Levee); le dit lot No. 5 mesure 75 pieds de face sur une profondeur de 100 pieds.

**McINTYRE, PHILIPPE Jr.—**
Taxe de 1882, montant à.........$3 60
Taxe de 1883, montant à.........3 60
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Adams, Quatrième et Plum, désignés comme lots Nos. 1 à 12 de l'îlet No. 155; les dits lots Nos. 1 à 10 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Quatrième et Burdette; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Quatrième et Adams.

**McINTYRE, PHILIPPE Jr.—**
Taxe de 1882, montant à.........90c
Taxe de 1883, montant à.........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Adams, Quatrième et Plum, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'îlet No. 155; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 130 pieds.

**McDONNELL, Mme JOHN—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 85
Taxe de 1883, montant à.........1 85
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Clinton, Troisième et Zimple, désignés comme lots Nos. 5, 6 et 7 de l'îlet No. 125, les dits lots Nos. 5, 6 et 7 mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

**McKENZIE, PIERRE—**
Taxe de 1883, montant à.........$10 80
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, [illegible], Pearl et l'avenue St. Charles, désignés comme lots Nos. 1 à 5 de l'îlet No. 66; les lots Nos. 2 à 4 mesurent chaque 30 pieds de face à l'avenue St. Charles sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et la rue Washington; le lot No. 4 forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et de la rue [illegible]; le lot No. 5 forme l'encoignure des rues Washington et [illegible].

**McCORMICK, THOS.—**
Taxe de 1883, montant à.........$16 0[illegible]
Un tiers d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, l'avenue Carrollton, et les rues Hampson et Deuxième, désigné comme un tiers de l'îlet No. 54.

**McMILLEN, S. B.—**
Taxe de 1882, montant à.........[illegible]
Taxe de 1883, montant à.........[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Madison, Neuvième et Dixième, désignés comme les lots Nos. 11, 12 et 9 de l'îlet Nos. 508 et 523; le dit lot No. 12 mesure 52 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 124 pieds, les dits lots Nos. 11 et 9 mesurent 103 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.

**McINTYRE, PHILIPPE, Jr.—**
Taxe de 1882, montant à.........$6 60
Taxe de 1883, montant à.........6 60
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Washington, Quatrième et Plum, désignés comme les lots Nos. 17 à 24 de l'îlet No. 153; les dits lots Nos. 17 à 22 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 107 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Short et Quatrième.

**McINTYRE, PHILIPPE Jr.—**
Taxe de 1882, montant à.........90c
Taxe de 1883, montant à.........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Washington, Quatrième et Plum, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 153; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Plum sur une profondeur de 150 pieds.

**McHENRY, JESSE—**
Taxe de 1882, montant à.........[illegible]
Taxe de 1883, montant à.........[illegible]
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Holly Grove, Jackson, Treizième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 1 à 6 de l'îlet No. 447; les dits lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 244 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 122 pieds, le lot No. 5 mesure 61 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 122 pieds; le lot No. 6 mesure 61 pieds de face à la rue Holly Grove sur une profondeur de 122 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Collapissa et Jackson; le dit lot No. 5 forme l'encoignure des rues Collapissa et Holly Grove.

**McINTYRE, PHILIPPE, Jr.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 60
Taxe de 1883, montant à.........1 60
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Washington, Quatrième et Plum, désignés comme les lots Nos. 1 à 7 inclusivement de l'îlet No. 153, les dits lots Nos. 1 à 7 inclusivement mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 107 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Washington et Quatrième.

**NEW ORLEANS AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD COMPANY—**
Taxe de 1883, montant à.........$1 35
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Washington, Quatrième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 11 et 12 et l'arrière des lots Nos. 11, 12, 23 et 24 de l'îlet No. 404; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces; [illegible] d'un côté et 41 pieds de l'autre côté [illegible] profondeur de 24 pieds.

**NEW ORLEANS MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD COMPANY—**
Taxe de 1883, montant à.........$3 60
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, l'avenue Carrollton, et les rues Quatorzième et Collapissa, désignés comme les lots Nos. 5, 6, 7, 17, 18, 19 et 20 et l'arrière des lots Nos. 11, 12, 23 et 24 de l'îlet No. 465, le dit lot No. 5 mesure 10 pieds de face à la rue Short et 60 pieds à l'arrière sur une profondeur de 107 pieds d'un côté et 11 pieds 6 pouces de l'autre côté; le lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces; le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Short et 8 pieds à l'arrière sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces d'un côté et 109 pieds de l'autre côté, l'arrière du lot No. 11 mesure 31 pieds 6 pouces de face sur une profondeur de 33 pieds d'un côté et 51 pieds de l'autre côté, l'arrière du lot No. 12 mesure 31 pieds 6 pouces de face et 30 pieds à l'arrière sur une profondeur de 51 pieds d'un côté et 20 pieds de l'autre côté, le lot No. 17 mesure 6 pieds de face à l'avenue Carrollton [illegible].

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi quelles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

## Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi adressé par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le 10ème jour de janvier, A. D. 1885, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes ces propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes, au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus.

Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun, pour être offertes en vente comme suit:

**TAYLOR, Mme M. L.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Hamilton, Holly Grove, Douzième et Belfast, désigné comme l'îlet No. 599; le dit îlet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**THOMPSON, Mme W. Y.—**
Taxe de 1882, montant à.........80c
Taxe de 1883, montant à.........80c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Quatorzième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'îlet No. 489; le dit lot No. 5 mesure 61 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 122 pieds; le lot No. 6 mesure 61 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 102 pieds.

**TUJACQUES, SEBASTIEN—**
Taxe de 1882, montant à.........34c
Taxe de 1883, montant à.........34c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Dublin, Neuvième et Napoléon, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'îlet No. 309; les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent chaque 27 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds.

**TRICOU, P. ET J. COURET—**
Taxe de 1882, montant à.........48c
Taxe de 1883, montant à.........48c
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marie, Monroe, Dixième et Nelson, désignés comme les lots Nos. 1 à 8, inclusivement, de l'îlet No. 338; les dits lots Nos. 1 à 8 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues Dixième et Monroe.

**THORN, JOS.—**
Taxe de 1883, montant à.........$1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Clinton, Wall et Esther, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 20; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 142 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Esther et Millaudon.

**TAYLOR, SUC. Mme C. H.—**
Taxe de 1883, montant à.........$9 00
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Clinton, Commercial et Perle, désignés comme les lots Nos. 1 à 12, inclusivement, de l'îlet No. 57; les dits lots Nos. 1 à 8, inclusivement, mesurent 240 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 107 pieds; le lot No. 9 mesure 30 pieds face à la rue Hillary sur une profondeur de 107 pieds; le lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Commercial sur une profondeur de 130 pieds; le lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Perle; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Hillary et Perle; le lot No. 16 forme l'encoignure des rues Hillary et Commerciale.

**TOWNSEND, SUMNER—**
Taxe de 1882, montant à.........60
Taxe de 1883, montant à.........60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Cambronne, Troisième et Zimple, désigné comme lot No. 23 de l'îlet Nos. 117; le dit lot No. 23 mesure 33 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 150 pieds.

**TRAHANT, Mme A. D.—**
Taxe de 1882, montant à.........$2 4[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Zimple et Troisième, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 115; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds.

**TAYLOR, H. D.—**
Taxe de 1883, montant à.........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marie, Jackson, Cohn et Huitième, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 263, le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de [illegible] pieds.

**TAYLOR, Mme C.—**
Taxe de 1883, montant à.........$14 40
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Deuxième, Lowerline et Burthe, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 22 et 23 de l'îlet No. 100, les dits lots Nos. 1 à 5 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de 130 pieds; les dits lots Nos. 22 et 23 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 150 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Clinton et Deuxième.

**TELLA, DR. EDWIN—**
Taxe de 1883, montant à.........$9 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Dixième et Dix-huitième, désigné comme l'îlet No. 619, le dit îlet No. 619 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de [illegible] pieds.

**TARANTO, GUISSEPPE—**
Taxe de 1883, montant à.........$1 50
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Cyprès et Huitième, désigné comme l'îlet No. 271; le dit îlet No. 271 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**TARANTO, GUISSEPPE—**
Taxe de 1883, montant à.........$2 70
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, Cyprès et Huitième, désigné comme l'îlet No. [illegible]; le dit îlet No. [illegible] mesure 304 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**THERIOT, H., EPOUSE ET MINEURS—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 80
Taxe de 1883, montant à.........1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Madison, Plum et Quatrième, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 149; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Madison et Plum.

**THOMPSON, ALEX—**
Taxe de 1883, montant à.........80c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Washington, Cohn et Septième, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'îlet No. 246; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent ensemble 61 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 121 pieds.

**THEARD, J. O.—**
Taxe de 1882, montant à.........60c
Taxe de 1883, montant à.........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 2 à 4 ou 1 à 6 de l'îlet Nos. [illegible] et 476; les dits lots Nos. 2 à 4 ou 1 à 6 mesurent 180 pieds de face à la rue Neuvième sur une profondeur de 120 pieds.

**ULM, Mme ANTON—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Levée et le fleuve Mississippi, désigné comme lot No. 5 de l'îlet No. 5; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 60 pieds.

**VALENTINE, Mme H. D.—**
Taxe de 1882, montant à.........54c
Taxe de 1883, montant à.........54c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Nelson et Dixième, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'îlet No. 324; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent chaque 60 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur de 120 pieds.

**VIDAL, CHAS.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Upperline, Belfast et Onzième, désigné comme l'îlet No. [illegible].

**VOGEL, EDW. WM.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Pritchard et Douzième, désigné comme l'îlet No. 604; le dit îlet No. 604 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**VILLE, JOHN—**
Taxe de 1882, montant à.........60c
Taxe de 1883, montant à.........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Adams, Ann et DeArmas, désigné comme le lot No. 15 de l'îlet No. 36; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Ann sur une profondeur de 165 pieds.

**VAIL, M.—**
Taxe de 1882, montant à.........15c
Taxe de 1883, montant à.........15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désigné comme lot No. 18 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 18 mesure 35 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 120 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Quatorzième et Forshey, désigné comme l'îlet No. 489; le dit îlet No. 489 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$3 00
Taxe de 1883, montant à.........3 00
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Holly Grove, Hamilton, Quatorzième et Quinzième, désignés comme les îlets Nos. 485 et 515; les dits îlets Nos. 485 et 515 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 50
Taxe de 1883, montant à.........1 50
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Jackson, Quatorzième et Forshey, désigné comme l'îlet No. 486; le dit îlet No. 486 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 50
Taxe de 1883, montant à.........1 50
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Marie, Jackson, Quatorzième et Forshey, désignés comme les îlets Nos. 487 et 488; les dits îlets Nos. 487 et 488 mesurent 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Quinzième et Forshey, désigné comme l'îlet No. 514; le dit îlet No. 514 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 80
Taxe de 1883, montant à.........1 80
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Cambronne, Quatorzième et Forshey, désigné comme l'îlet No. 492; le dit îlet No. 492 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, Quatorzième et Forshey, désigné comme l'îlet No. 490; le dit îlet No. 490 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$2 40
Taxe de 1883, montant à.........2 40
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Livingston, Live Oak, Quinzième et Seizième, désignés comme les îlets Nos. 522 et 562; les dits îlets Nos. 522 et 562 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$4 80
Taxe de 1883, montant à.........4 80
Deux certains îlets de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Livingston, Upperline, Quinzième et Seizième, désignés comme les îlets Nos. 521 et 563; les dits îlets Nos. 521 et 563 mesurent 650 pieds de face et 675 pieds à l'arrière sur une profondeur de 558 pieds d'un côté et 624 pieds de l'autre côté.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$2 40
Taxe de 1883, montant à.........2 40
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Livingston, Upperline, Quinzième et Quatorzième, désignés comme les îlets No. 520; les dits îlets No. 520 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 309 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$3 00
Taxe de 1883, montant à.........3 00
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Livingston, Live Oak, Quatorzième et Quinzième, désignés comme les îlets Nos. 481 et 519; les dits îlets Nos. 481 et 519 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$3 00
Taxe de 1883, montant à.........3 00
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Clay, Live Oak, Quatorzième et Quinzième, désignés comme les îlets Nos. 482 et 518, les dits îlets Nos. 482 et 518 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WEYTMAN, R.—**
Taxe de 1882, montant à.........$3 60
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'îlet No. 477.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$3 60
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Hamilton, Holly Grove, Quinzième et Seizième, désignés comme les îlets Nos. 526 et 558.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$2 40
Taxe de 1883, montant à.........2 40
Deux certains îlets de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Clay, Live Oak, Quatorzième et Seizième, désignés comme les îlets Nos. 523 et 561; les dits îlets Nos. 523 et 561 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 40
Taxe de 1883, montant à.........1 40
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Laurel Grove, Quinzième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 524, le dit îlet No. 524 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$2 40
Taxe de 1883, montant à.........2 40
Un certain îlet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Marie, Quinzième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 529, le dit îlet No. 529 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$3 40
Taxe de 1883, montant à.........3 40
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Jackson, Marie, Quinzième et Seizième, désignés comme les îlets Nos. 528 et 556, les dits îlets Nos. 528 et 556 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 80
Taxe de 1883, montant à.........1 80
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Quinzième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 527, le dit îlet No. 527 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WEYTMAN, R.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à.........1 [illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, Seizième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 554; le dit îlet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WEST, GEORGE—**
Taxe de 1882, montant à.........$2 40
Taxe de 1883, montant à.........2 40
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, les rues Seizième et Edinburgh, désignés comme les îlets Nos. 547 et 548; les dits îlets Nos. 547 et 548 mesurent 500 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WEST, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Quinzième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 531; le dit îlet No. 531 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Laurel Grove, Seizième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 560; le dit îlet No. 560 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Seizième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 559; le dit îlet No. 559 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1883, montant à.........$1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Seizième et Dix-septième, désigné comme l'îlet No. 555; le dit îlet No. 555 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WINSTON, A. S.—**
Taxe de 1882, montant à.........60c
Taxe de 1883, montant à.........60c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton, les rues Treizième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 9, 10, 11, 12 et 14 de l'îlet No. 465; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent ensemble 54 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 106 pieds; le dit lot No. 11 mesure 28 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 108 pieds; les dits lots Nos. 12 et 14 mesurent ensemble 54 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Dublin et Treizième.

**WARBECK, ISAAC—**
Taxe de 1882, montant à.........30c
Taxe de 1883, montant à.........30c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton, les rues Treizième et Collapissa, désignés comme les lots Nos. 16, 17 et 18 de l'îlet No. 455; le dit lot No. 16 mesure 28 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 108 pieds; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent ensemble 54 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 108 pieds, le dit lot No. 16 forme l'encoignure de l'avenue Carrollton et la rue Treizième.

**WALKER, ELIZA B.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Live Oak, Livingston, Dix-septième et Strelitz, désigné comme l'îlet No. 602, le dit îlet No. 602 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WALKER, ELIZA B.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Live Oak, Livingston, Seizième et Strelitz, désigné comme l'îlet No. 567, le dit îlet No. 567 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELLS, J. M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Upperline, "La Borne Supérieure," les rues Seizième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 564, le dit îlet No. 564 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WELHELMS, SUC. J.—**
Taxe de 1883, montant à.........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jeannette et Sixième, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 198; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Jeannette et Léonidas.

**WILLOWS, Vve ADAMS—**
Taxe de 1883, montant à.........18c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Short, Quatorzième et Collapissa, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 454, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 107 pieds.

**WINKLEMAN, MARIE—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 80
Taxe de 1883, montant à.........1 80
Un certain îlet triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Dix-huitième, le Nouveau Canal et le Chemin Coquillé sur la ligne du Nord, désigné comme l'îlet triangulaire No. 644, le dit îlet triangulaire mesure 442 pieds de face sur une profondeur de 607 pieds d'un côté et 215 pieds de l'autre côté.

**WALKER, FELIX, ET V. B. POOLE—**
Taxe de 1882, montant à.........$2 40
Taxe de 1883, montant à.........2 40
Deux certains îlets de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Hamilton, Holly Grove, Nelson et Dixième, désignés comme les îlets Nos. 323 et 364, les dits îlets Nos. 323 et 364 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

**WEBER, M.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Madison, Cambronne, Nelson et Onzième, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'îlet No. 357, le dit lot No. 7 mesure 100 pieds de face à la rue Nelson sur une profondeur de 300 pieds; le dit lot No. 6 mesure 166 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 300 pieds; le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Nelson et Madison.

**WILLIAMS, J. P.—**
Taxe de 1882, montant à.........18c
Taxe de 1883, montant à.........18c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Marie, Nelson et Onzième désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 361.

**WEYMOUTH, H. C.—**
Taxe de 1882, montant à.........$4 20
Taxe de 1883, montant à.........4 20
Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton et les rues Green et Septième, désignés comme les lots Nos. 12 à 25 de l'îlet No. 225; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 117 pieds 6 pouces, les dits lots Nos. 15 à 20 mesurent ensemble 270 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 117 pieds 6 pouces, les dits lots Nos. 21 et 25 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Green sur une profondeur de 170 pieds, le dit lot No. 14 forme l'encoignure des rues Septième et Dublin; le dit lot No. [illegible] forme l'encoignure des rues Dublin et Green.

**WILLIAMS, THOS.—**
Taxe de 1882, montant à.........15c
Taxe de 1883, montant à.........15c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Marie, Cohn et Septième, désigné comme le lot No. 24 de l'îlet No. 237, le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds.

**WEYMOUTH, H. C.—**
Taxe de 1882, montant à.........$7 50
Taxe de 1883, montant à.........7 50
Un certain îlet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton et les rues Green et Sixième, désigné comme l'îlet No. 212; le dit îlet No. 212 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 526 pieds.

**WEINTRAUB, Mme J.—**
Taxe de 1882, montant à.........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Marie, Plum et Cinquième, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'îlet No. 170, les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Plum sur une profondeur de 150 pieds.

**WELLS, LOUIS ET BATTI—**
Taxe de 1882, montant à.........90c
Taxe de 1883, montant à.........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Adams, Ann et DeArmas, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 35; le dit lot No. 16 mesure 60 pieds de face à la rue Ann sur une profondeur de 165 pieds.

**WASHINGTON, GEORGE—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 20
Taxe de 1883, montant à.........1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Millaudon, Macarty et DeArmas, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 41; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de 100 pieds.

**WILLIAMS, Mme C.—**
Taxe de 1882, montant à.........$1 02
Taxe de 1883, montant à.........1 02
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Perle et Commercial, désigné comme lot No. 13 de l'îlet No. 57; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Perle sur une profondeur de 130 pieds.

**WEBB, MARIE—**
Taxe de 1882, montant à.........$2 40
Taxe de 1883, montant à.........2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Adams, Hillary, Hampson et Deuxième, désignés comme lots Nos. 10 et 11 de l'îlet No. 80; les dits lots Nos. 10 et 11 mesurent 50 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 137 pieds.

**WOOD, Mme M.—**
Taxe de 1882, montant à.........[illegible]
Taxe de 1883, montant à.........[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Clinton, Levée et Wall, désignés comme les lots Nos. 14, 15 et 16 de l'îlet No. 21, le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 103 pieds, les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 54 pieds et 40 pieds de face à la rue Levée et 190 pieds à l'arrière sur une profondeur de 103 pieds.

**WILLIAMS, MARIE—**
Taxe de 1882, montant à.........[illegible]
Taxe de 1883, montant à.........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Lowerline, Ann et De Armas, désigné comme lot No. 21 de l'îlet No. 32, le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Ann sur une profondeur de 105 pieds.

**WREN, WM.—**
Taxe de 1882, montant à.........[illegible]
Taxe de 1883, montant à.........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Clinton, Ann et DeArmas; désigné comme lot No. 13 de l'îlet No. 33; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Ann sur une profondeur de 105 pieds.

**WILLIAMS, LEW. No. 1—**
Taxe de 1883, montant à.........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millandon, Clinton, Ann et DeArmas, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 33; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue DeArmas sur une profondeur de 105 pieds.

**WEISS, Mme CHAS.—**
Taxe de 1882, montant à.........[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Adams, Hillary, Burthe et Deuxième, désignés comme lots Nos. 8 et 9 de l'îlet No. 86; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Deuxième et Adams.

**WILLIAMS, J.—**
Taxe de 1882, montant à.........[illegible]
Taxe de 1883, montant à.........[illegible]
Deux certains lots et la moitié d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marie, Jackson, Cohn et Huitième, désignés comme lots Nos. 16 et 17 et la moitié du lot No. 15 de l'îlet No. 266; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent chaque 60 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds; la dite moitié du lot No. 15 mesure 15 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds.

**WHITE, J.—**
Taxe de 1882, montant à.........[illegible]
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Washington, Napoléon et Dixième, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'îlet No. 318; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 130 pieds.

**WASHINGTON, LOUIS—**
Taxe de 1882, montant à.........[illegible]
Taxe de 1883, montant à.........[illegible]
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Washington, Cohn et Septième, désignés comme les lots Nos. 14 et 15 de l'îlet No. [illegible]; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi quelles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur la vente sera sans appréciation, comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

## Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. SES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi adressée par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale du devant de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures a. m. samedi, 10ème jour de janvier, A. D. 1885, et continuant chaque jour successif jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus.

Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun, pour être offertes en vente comme suit:

**NEW ORLEANS AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD COMPANY—**
Taxe de 1883, montant à.........$9 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Short, l'avenue Carrollton et les rues Quatorzième et Forshey, désigné comme l'îlet No. 496, le dit îlet No. 496 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 276 pieds.

**NIGHTINGALE, THOS.—**
Taxe de 1882, montant à.........[illegible]
Taxe de 1883, montant à.........[illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Dublin, Neuvième et Napoléon désignés comme lots Nos. 12, 13 et 14 de l'îlet No. 309, les lots Nos. 12, 13 et 14 mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds.

**NEW ORLEANS MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD COMPANY—**
Taxe de 1883, montant à.........$1 80
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Washington, Quatorzième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 6 à 17 inclusivement de l'îlet No. 465; les dits lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent 120 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Quatorzième sur une profondeur de 150 pieds; le lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Burdette et Quatorzième; les lots Nos. 14, 15, 16 et 17 mesurent 120 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 150 pieds; le lot No. 13 forme l'encoignure des rues Washington et Quatorzième.

**NIGHTINGALE, THOS.—**
Taxe de 1882, montant à.........40c
Taxe de 1883, montant à.........40c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Dublin, Neuvième et Napoléon, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21 et 22 de l'îlet No. 309, les dits lots Nos. 19, 20, 21 et 22 mesurent ensemble 109 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds.

**NARCISSE, JEAN—**
Taxe de 1882, montant à.........$3 60
Taxe de 1883, montant à.........3 60
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin et Treizième, désignés comme lots Nos. 28, 29 et 30 de l'îlet No. 456; les dits lots Nos. 28, 29 et 30 mesurent chaque 27 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 150 pieds.

**ORTON, Mme A. S.—**
Taxe de 1882, montant à.........60c
Taxe de 1883, montant à.........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Adams, Hillary, Burthe et Troisième, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 103, le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.